

	RÈGLE	PAGE
QUESTION: (<i>suite</i>)		
renvoi d'une question à un comité	46b)	17
Préalable -		
définition	5n)	4
motion n'exigeant pas de préavis	46d)	17
procédure	36(3)	13
QUESTION DE PRIVILÈGE:		
Motion réclamant action du Sénat, sans préavis et, jusqu'à décision prise, a préséance sur autres travaux	33;46k)	12;17
Plaintes contre organes publics de diffusion	34	12
QUESTION PRÉALABLE:		
(<i>Voir: Motions</i>)		
QUESTIONS ORALES:		
Aucun avis n'est requis	20	9
Débat interdit, brèves explications	32	12
QUORUM:		
Au Sénat		
absence de	8	6
quinze sénateurs, y compris le Président	8	6
En comité:		
comités permanents	67(1)	26
comités spéciaux	70	31
nécessaire lorsqu'un comité est appelé à se prononcer sur une question, une résolution ou à rendre une décision	70	31
réunions sans	70	31
RADIODIFFUSION:		
Délibérations publiques du Sénat ou des ses comités	109A	44
RAPPELS AU RÈGLEMENT:		
Le Président doit trancher les	15	8